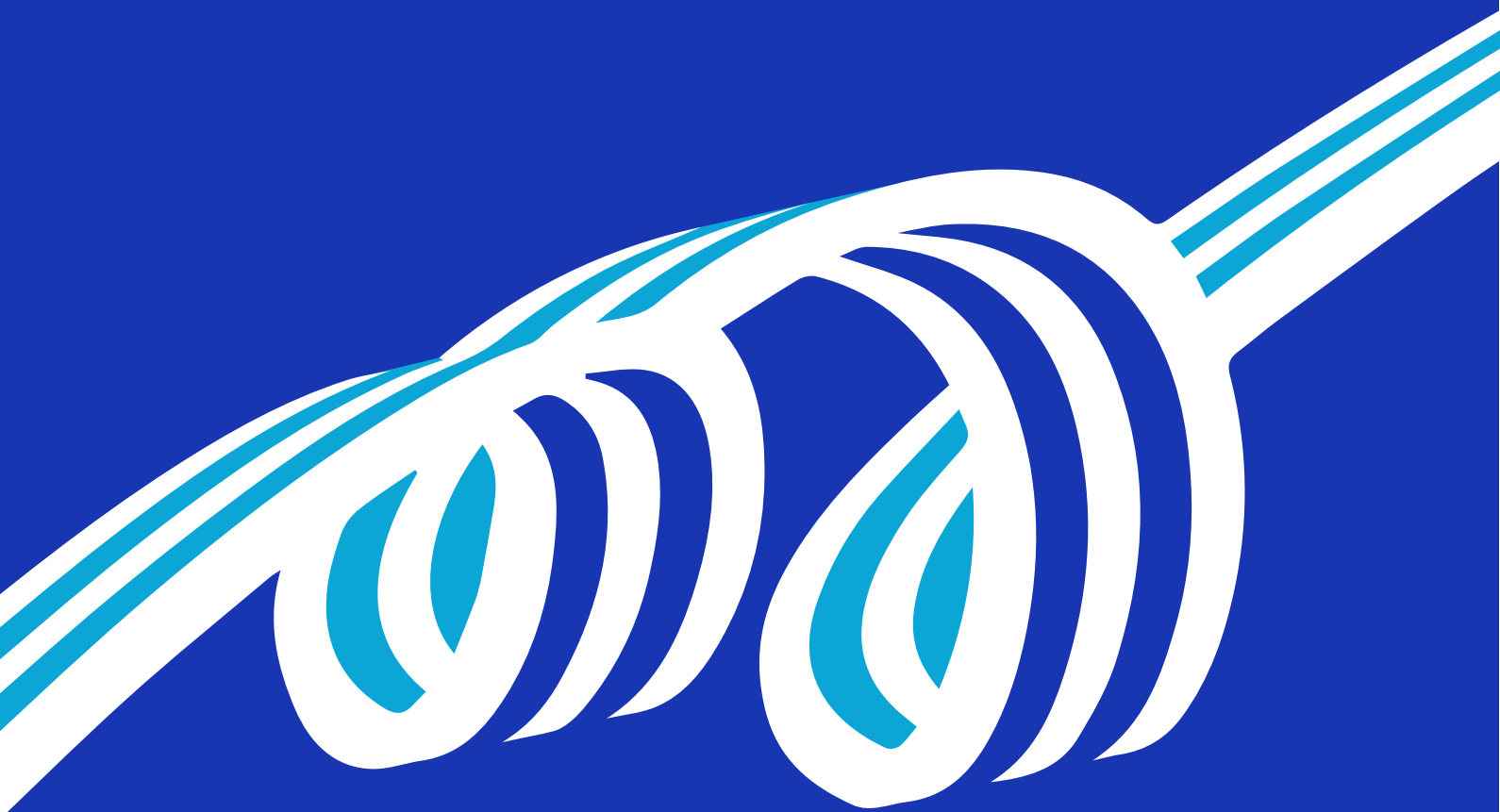


CYCLE 2025-2026



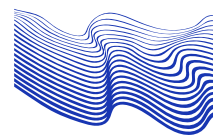
LABELS DE QUALITÉ

Recueil de conditions d'octroi des labels



**LA
HAND'
ATTITUDE**

Adeps
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES



LABELS DE QUALITÉ – INTRODUCTION

A l'attention des dirigeants et entraîneurs des clubs de la Ligue Francophone belge de handball,

Après avoir vécu ensemble le premier cycle de vie des labels de qualité, nous avons voulu apporter quelques évolutions au projet en prenant en compte les **retours d'expérience** récoltés auprès **des clubs**.

La **labellisation** doit se voir comme **un outil, une feuille de route** proposé par la Ligue Francophone de Handball (LFH) et soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles sous l'impulsion de Madame La Ministre **Galant**.

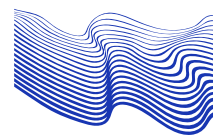
Cet outil est au service des clubs pour **valoriser leur travail** au quotidien, **ce sont de réels gages de qualité** au sein de **l'école de jeunes du club** qui sont récompensés par des **avantages structurels et financiers**.

Associé au **projet d'accompagnement des clubs**, la LFH propose deux outils complémentaires afin de **poursuivre notre progression** au profit de tous et in fine du Handball.

Nous identifions toujours **trois labels de qualité et deux labels "orientation"** qui récompensent **le niveau d'encadrement et de service** que le club offre à ses affiliés.

Nous vous souhaitons du plaisir et une bonne reprise, remplie de défis et de sportivité.

Jonathan Vandeberg
Directeur Technique LFH/URBH



POURQUOI DES LABELS?

Notre vision : Développer et soutenir la pratique du handball tant en initiation qu'en performance.

Notre mission : Promouvoir, développer, organiser et favoriser le handball sous toutes ses formes avec un encadrement structurel et humain de qualité en Fédération Wallonie-Bruxelles.

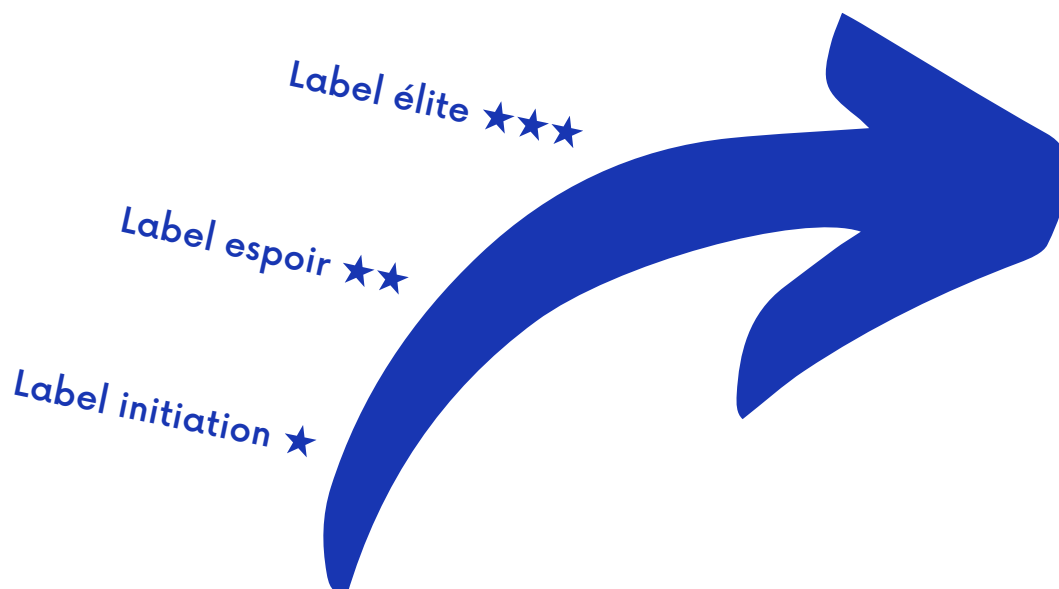
LA LABELLISATION, QU'EST-CE QUE C'EST?

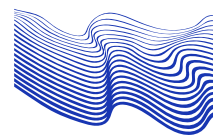
Label : n.m étiquette ou marque sur un produit (pour en garantir l'origine, la qualité).

La LFH souhaite améliorer la qualité de la formation **au sein de l'école de jeunes (EDJ)** de ses clubs et attend de ceux-ci que l'envie de gagner n'altère jamais le respect permanent des principes d'éthique sportive et de formation des jeunes joueuses et joueurs.

Dans le contexte du handball, une labellisation est **une reconnaissance des initiatives prises et du développement des clubs.**

La LFH instaure un système de labels graduant le niveau de formation de ses clubs. Le label qualité est réparti en 3 niveaux successifs caractérisés par un nombre d'étoiles (1★ - 2★ - 3★).





En supplément de ces 3 labels de qualité, la LFH maintient les **2 labels « orientation fédérale »** récompensant les clubs pour leur développement du handball féminin (**label féminin**) et pour leur développement d'initiatives (**label initiative**).



Ces labels aideront les clubs sur plusieurs points :

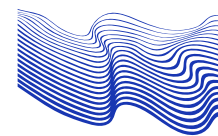
- **EVALUATION** : « Où suis-je ? » dans mon projet de club
- **ORIENTATION** : « Vers où je veux aller ? » donner du sens à l'action sur le projet
- **PROGRESSION** : « Comment vais-je y parvenir ? » pour me développer

Ces labels aideront la fédération sur plusieurs points :

- Identifier la qualité des services et de l'encadrement au sein d'un club
- Garantir la qualité des services et de l'encadrement au sein d'un club
- Donner les pistes de développement aux clubs.

Ces labels aideront notre objectif commun :

- Aider les pratiquants et nouveaux pratiquants à s'orienter vers les clubs qui répondent à leurs attentes
- Elargir la base de jeunes joueurs francophones qui évoluent dans des structures de club organisées et de qualité
- Augmenter le nombre de clubs qui ont la possibilité d'accompagner les « jeunes potentiels » dans leur développement
- Encourager les clubs, en donnant la bonne direction, à poursuivre le développement d'un encadrement de qualité, qui se forme, et qui est reconnu
- Proposer des programmes de formation et d'entraînement cohérents répondant aux critères qualitatifs et quantitatifs de la LFH et de l'ADEPS.



Prérequis

Pour bénéficier d'un label, le club doit répondre aux critères suivants :

- Toutes les personnes qui pratiquent le handball pendant les créneaux horaires du club sont affiliées à la LFH
- Le club doit respecter et faire respecter le règlement de la LFH
- Le club est en ordre financièrement vis-à-vis de la LFH.

Pour un club ne pouvant pas encore revendiquer un label qualité, un soutien de la LFH peut être demandé pour arriver à son objectif de club.

Critères d'octroi des labels de qualité

Le non-respect des critères obligatoires entraîne le retrait pur et simple du label pour la saison suivante.

Le non-respect des critères à points entraîne un avertissement au club si celui-ci est encore au-dessus du minimum des points impartis dans une des catégories pour l'obtention du label.

Le non-respect des critères à points entraîne une relégation au label inférieur si le club n'arrive plus au minimum des points impartis dans une des catégories pour l'obtention du label.

A. TABLEAU DES CRITERES D'OCTROI DES LABELS DE QUALITE

Critères d'octroi par rapport aux labels	★	★★	★★★
1. BONNE GOUVERNANCE ET ETHIQUE (MAX 60 points)	30	40	50
1.1 Respect des valeurs de la charte ADEPS « Vivons Sport »	Obligatoire (Obl.)		
1.2 Respect du comportement adapté en matière de Fair-Play En cas de comportement inadapté avéré en matière de Fair-Play, différents niveaux de sanction peuvent être appliqués (avertissement, rétrogradation du label ou le retrait pur et simple de celui-ci).	Obligatoire (Obl.)		
1.3 Existence d'un Règlement d'Ordre Intérieur du club à communiquer	Obligatoire (Obl.)		
1.4 Un dirigeant du club est formé ou en cours de formation AISF « Gestionnaire de club sportif amateur » Identification du dirigeant affilié à communiquer	10 pts	10 pts	10 pts
1.5 Un responsable de l'Ecole Des Jeunes (EDJ) est identifié et diplômé. Il est en ordre de niveau de diplôme selon le label : Identification du responsable EDJ à communiquer	MSI 10 pts	MSEd 10 pts	MSEnr 10 pts
1.6 Le responsable EDJ présente annuellement le projet sportif du club au Comité et aux parents des jeunes Preuve de cet évènement sur les réseaux sociaux		Obl.	Obl.
1.7 Le secrétaire du club relaie les informations LFH à qui de droit en interne Informations diverses (détection, sélection, vie du club, ...)	Obligatoire (Obl.)		
1.8 Honorer les convocations des jeunes joueurs et joueuses à la formation LFH et URBH (Sélections, Equipes Nationales)	Obligatoire (Obl.)		
1.9 Communication des projets de jeu LFH, du tableau des savoir-faire aux entraîneurs EDJ et du respect des 50% de temps de jeu Signature des entraîneurs EDJ dans le document « plan de formation du jeune joueur LFH » à communiquer	Obl.	Obl.	Obl.

1.10 Engagement du club à défrayer les entraîneurs qui le sont, dans un délai raisonnable		Obl.	Obl.
1.11 Utilisation des subsides ADEPS (Action sportive local et/ou achat matériel)	10 pts	10 pts	10 pts
1.12 Envoi de la grille hebdomadaire type des entraînements EDJ	Obl.	Obl.	Obl.
1.13 Réussite de la formation à l'arbitrage d'un candidat de -30 ans du club (5pts pour les +30 ans) à communiquer	10 pts	10 pts	10 pts
1.14 Mise en place d'une communication interne à ses membres	5 pts	5 pts	5 pts
1.15 Mise en place d'une communication externe (réseaux sociaux, presse, ...)	5 pts	5 pts	5 pts
1.16 Disposer d'un nombre d'officiels de table formés à l'utilisation de la feuille de match électronique pour la bonne tenue de toutes les rencontres du club	10 pts	10 pts	10 pts
Critères d'octroi par rapport aux labels	★	★★	★★★
2. INFRASTRUCTURE ET SECURITE (MAX 35 points)	20	25	30
2.1 Salle homologuée par la LFH suivant le niveau requis	Obligatoire (Obl.)		
2.2 Salle(s) supplémentaire(s) homologuée(s) par la LFH	5 pts	5 pts	5 pts
2.3 Disposer d'heures de salle(s) pour garantir le bon fonctionnement de l'EDJ	10 pts	10 pts	10 pts
2.4 Présence de matériel pédagogique en suffisance pour la bonne tenue des entraînements de l'EDJ sur toute la saison	5 pts	5 pts	5 pts

2.5 Présence d'un local pour stocker le matériel pédagogique	5 pts	5 pts	5 pts
2.6 Identification d'un kinésithérapeute de référence pour les jeunes de l'EDJ à communiquer		Obl.	Obl.
2.7 Identification d'un médecin de référence pour les jeunes de l'EDJ à communiquer			Obl.
2.8 A minima une personne du club formée (1er secours et/ou DEA) est présente les journées de compétition à domicile	10 pts	10 pts	10 pts
2.9 Respect les normes de sécurité (ancrage des buts)	Obligatoire (Obl.)		
3. SECTION SPORTIVE (MAX 125 Points)	60	80	100
3.1 Nombre total des affiliés du club de moins de 20 ans	50 = 5 pts	60 = 5 pts	70 = 5 pts
3.2 Augmentation du nombre de nouvelles affiliations de moins de 12 ans par rapport à la saison dernière	5 pts	5 pts	5 pts
3.3 Présence d'une équipe dans chaque catégorie d'âges de U8 à U18	10 pts	10 pts	10 pts
3.4 Présence d'une 2ème équipe dans une ou plusieurs des catégories d'âges de U12 à U18	5 pts	5 pts	5 pts
3.5 Nombre d'entraînements hebdomadaires pour les U12 & U14	2x 5 pts	2x 5 pts	3x 5 pts
3.6 Nombre d'entraînements hebdomadaires pour les U16	2x 5 pts	3x 5 pts	3 et + 5 pts
3.7 Nombre d'entraînements hebdomadaires pour les U18	2x 5 pts	3x 5 pts	4 et + 5 pts

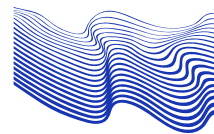
3.8 Engagement du club à respecter la tenue et des horaires des entraînements EDJ durant la saison	5 pts	5 pts	5 pts
3.9 Respect des projets de jeu de U8 à U14	Obligatoire (Obl.)		
3.10 Participer au calendrier U8 & U10 (organisation d'un tournoi minimum sur la saison ou participation au championnat)	5 pts	5 pts	5 pts
3.11 Mise en place d'un entraînement spécifique pour ses jeunes U12-U14 EDJ (Développement moteur) et/ou U16-U18 (Renforcement physique)	10 pts	10 pts	10 pts
3.12 Engagement du club à la participation de a minima 3 entraîneurs du club au module de sensibilisation sur les potentiels sportifs (iDHPS) ou lors des colloques LFH ou URBH Communication LFH sur les organisations en début de saison 25-26	10 pts	10 pts	10 pts
3.13 Intervention hebdomadaire d'un entraîneur spécifique gardien	5 pts	5 pts	5 pts
3.14 Entraîneur identifié sur la feuille de match U12 ayant un diplôme reconnu a minima de :	MSI 5 pts	MSI 5 pts	MSI 5 pts
3.15 Entraîneur identifié sur la feuille de match U14 ayant un diplôme reconnu a minima de :	MSI 5 pts	MSI 5 pts	MSEd 5 pts
3.16 Entraîneur identifié sur la feuille de match U16 ayant un diplôme reconnu a minima de :	MSI 5 pts	MSEd 5 pts	MSEd 5 pts
3.17 Entraîneur identifié sur la feuille de match U18 ayant un diplôme reconnu a minima de :	MSI 5 pts	MSEd 5 pts	MSEntr 5 pts
3.18 Présence de joueurs du club dans au moins 2 catégories d'âges de Sélections LFH ou Equipes Nationales	10 pts	10 pts	10 pts
3.19 Avoir une convention écrite (volontariat, travailleur temps libre, ...) pour le responsable EDJ ou/et le Directeur Technique du club à confirmer	10 pts	10 pts	10 pts
3.20 Nombre d'activités minimum organisées en lien club-école pour le renouvellement de l'EDJ (U8 à U12)	2x 5 pts	4x 5 pts	4x 5 pts
3.21 Si possible, accord d'accueil de stagiaires entraîneurs par un maitre de stage du club, lors de leur stage pratique à confirmer	5 pts	5 pts	5 pts

B. TABLEAU DES CRITERES D'OCTROI DES LABELS ORIENTATION FEDERALE

4.1 LABEL FEMININ (MAX 80 points)	50
4.1.1 Au moins 20 filles de moins de 20 ans affiliées au club	10 pts
4.1.2 S'engager à être représenté par 1/3 ou plus de femmes dans le comité du club	10 pts
4.1.3 Inscription d'une femme à une formation managériale ou pédagogique (AISF, entraîneur, arbitre ...) lors de la saison	10 pts
4.1.4 Organisation d'une action ou activité spécifique pour le handball féminin lors de la saison	10 pts
4.1.5 Participation à un championnat jeunes filles (U14, U16, U18)	10 pts
4.1.6 Augmentation du nombre de nouvelles affiliées par rapport à la saison dernière	10 pts
4.1.7 Présence d'au moins 1 équipe officielle dans une compétition féminine LFH/URBH	10 pts
4.1.8 Présence d'au moins 2 équipes officielles dans une compétition féminine LFH/URBH	10 pts
4.2 LABEL INITIATIVE (MAX 115 points)	60
4.2.1 Participation à un championnat jeunes filles (U14, U16, U18)	10 pts
4.2.2 Inscription d'une nouvelle paire d'arbitres du club cette saison (jeune ou adulte)	10 pts
4.2.3 Organisation d'activités Handfit pour ses membres du club	10 pts

4.2.4 Organisation d'un tournoi de club pour une catégorie d'âges de son EDJ Valorisation de cet évènement sur les réseaux sociaux	5 pts
4.2.5 Organisation d'un tournoi de club pour une catégorie d'âges de son EDJ avec participation d'une équipe étrangère Valorisation de cet évènement sur les réseaux sociaux	10 pts
4.2.6 Organisation d'un stage de club pour une catégorie d'âges de son EDJ Valorisation de cet évènement sur les réseaux sociaux	5 pts
4.2.7 Organisation de journées découvertes handball à destination des copains d'école de ses jeunes joueurs Valorisation de cet évènement sur les réseaux sociaux	5 pts
4.2.8 Organisation d'un tournoi U8 avec une équipe d'une école partenaire Valorisation de cet évènement sur les réseaux sociaux	5 pts
4.2.9 Participation à un tournoi jeunes en Belgique Valorisation de cet évènement sur les réseaux sociaux	5 pts
4.2.10 Participation à un tournoi jeunes à l'étranger Valorisation de cet évènement sur les réseaux sociaux	10 pts
4.2.11 Participation à la compétition loisirs avec une équipe de club Valorisation de cet évènement sur les réseaux sociaux	10 pts
4.2.12 Participation à la compétition belge de Beach handball avec une équipe de club Valorisation de cet évènement sur les réseaux sociaux	5 pts
4.2.13 Organisation d'au moins 2 évènements du club sur la saison (Repas, fête, Saint-Nicolas, match parents, ...) Valorisation de cet évènement sur les réseaux sociaux	5 pts
4.2.14 Organisation d'une activité de club « environnement durable » Valorisation de cet évènement sur les réseaux sociaux	5 pts
4.2.15 Organisation d'une activité de club « Inclusion » (sport adapté, public fragilisé, ...) Valorisation de cet évènement sur les réseaux sociaux	5 pts
4.2.16 Création d'une charte de bonne conduite du club à signer et respecter par ses membres Charte à communiquer	10 pts

Quels avantages?



L'avantage premier des clubs est la **validation officielle du gage de qualité de leur service.**

Ils peuvent la communiquer en interne, ou vers sponsors, ville et commune, nouveaux membres, parents, écoles, ...

Suivant votre label qualité, vous pourrez bénéficier de différents avantages, listés ci-dessous.

A noter que les labels « orientation fédérale » (Féminin et Initiative) ne donne pas droit aux avantages financiers.

Financier :

La LFH octroie une aide financière unique destinée aux clubs qui se labellent pour la saison 2025-2026 en fonction **du soutien obtenu par Madame la Ministre Galant.**

Cette aide financière est en fonction du label qualité obtenu et du nombre de clubs labélisés.

Prêt de matériel pédagogique :

- Aide à l'élaboration de la demande de subvention ADEPS pour l'achat de matériel sportif
- Priorité et gratuité dans le prêt de matériel pédagogique présent dans le stock LFH (petit matériel, structure gonflable, ballons, drapeaux, banniers, ...)

Cette aide est valable pour chaque label qualité obtenu.

Aide à la subvention :

Aide à l'élaboration du programme sportif et des modules dans le cadre du subventionnement de la FWB pour l'action sportive et locale (Texte Unique)

Cette aide est valable pour chaque label qualité obtenu.

Visibilité :

- Attribution du/des logo(s) "Club labellisé LFH" au club pour les saisons
- Remise du label pour affichage au sein du club
- Visibilité du club sur le site de la fédération
- Mise en avant du logo dans les communications du club.

Cette aide est valable pour chaque label qualité obtenu.

Accès aux formations :

Pour les clubs obtenant le label INITIATION,

- Frais d'inscription LFH "Moniteur animateur ou initiateur " remboursé en cas de réussite à raison de 1 candidat par saison

Pour les clubs obtenant le label ESPOIR,

- Frais d'inscription LFH "Moniteur animateur" remboursé en cas de réussite à raison de 1 candidat par saison
- Frais d'inscription LFH "Moniteur initiateur ou éducateur " remboursé en cas de réussite à raison de 1 candidat par organisation des cours spécifiques
- Possibilité d'organiser une formation « Moniteur animateur » au sein du club, sous réserve du cahier des charges LFH
- Possibilité d'organiser une formation continue spécifique handball à thématique initiateur ou éducateur au sein du club, sous réserve d'accord avec la Direction Technique.

Pour les clubs obtenant le label ELITE,

- Frais d'inscription LFH "Moniteur animateur ou initiateur" remboursé en cas de réussite à raison de 1 candidat par saison
- Frais d'inscription LFH "Moniteur éducateur ou entraîneur " remboursé en cas de réussite à raison de 1 candidat par organisation des cours spécifiques
- Possibilité d'organiser une formation « Moniteur animateur » au sein du club, sous réserve du cahier des charges LFH
- Possibilité d'organiser une formation continue spécifique handball à thématique éducateur ou entraîneur au sein du club, sous réserve d'accord avec la Direction Technique.

Supports et suivi

- Conseil technique ou préparation physique à distance
- Accès au partage et aux ressources LFH
- **Pour les clubs obtenant le label ESPOIR,**

Un club satellite « en formation » peut être demandé gratuitement à travers le dossier ad hoc, en respectant les conditions.

Les frais d'affiliation de ce club sont pris en charge par la LFH pour une durée de 3 ans.

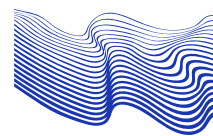
- **Pour les clubs obtenant le label ELITE,**

Un club satellite « en formation ou stagiaire » peut être demandé gratuitement à travers le dossier ad hoc, en respectant les conditions.

Les frais d'affiliation du club « en formation » sont pris en charge par la LFH pour une durée de 3 ans.

Les frais d'affiliation du club « stagiaire » sont gratuits durant la première saison et équivalent à la moitié des frais habituels durant la deuxième saison.

Procédures



Toute **demande** de labellisation pour la saison 2025-2026 doit être introduite **avant le 1er octobre 2025** en remplissant le formulaire online et en y déposant les documents demandés pour certains critères.

Les **résultats** seront communiqués au maximum le **15 octobre 2025** par mail aux clubs candidats ainsi que valorisés sur les réseaux LFH.

Durant les saisons labélisées, des **évaluations ponctuelles peuvent être faites** sur le respect des critères mentionnés par les clubs.

Les labels de qualité sont validés pour 2 saisons sportives, 2025-2026 et 2026-2027 dans ce cas.

Lors de la fin de la 2ème saison du label, les clubs ont la possibilité de renouveler leur label ou de le faire évoluer en procédant à une démarche identique via le formulaire ci-dessous.

Le délai de soumission est possible jusqu'au 30 septembre de la nouvelle saison.

Formulaire online

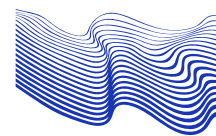
La demande de label de qualité est **uniquement en ligne**.

Pour cela, veuillez **préparer tous les documents repris dans les critères d'octroi**.

L'estimation est de 15min pour remplir le formulaire et uploader (déposer) les documents en ligne.

Formulaire online





ÉTHIQUE

En cas de :

- Dossier disciplinaire (U8 à U18) transmis par les Commissions compétentes ;
- Faits avérés de racisme ou discrimination ;
- Faits avérés de harcèlement ;
- Tout autre fait s'opposant aux valeurs véhiculées par la FWB à travers la charte « Vivons sport » ;

Le CA de la LFH peut infliger au club concerné une pénalité de points à l'obtention du label. Selon la gravité des faits, cette pénalité peut aller jusqu'à la relégation au label inférieur ou au retrait pur et simple de celui-ci.

Adeps
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES



**LA
HAND'
ATTITUDE**

LABELS DE QUALITÉ

